

La lettre d'infos n° 23

Chers adhérentes et adhérents

Les membres du Conseil d'Administration du GERACFAS et moi-même vous souhaitent le meilleur pour cette nouvelle année 2023. Qu'elle soit porteuse de sérénité, d'épanouissement personnel et qu'elle vous garde en santé.

Qu'en est-il de ces vœux dans nos IFAS ?

La mise en œuvre des différents cursus de formation selon les parcours allégés, dispensés, complets engendrent une complexité organisationnelle inédite, subie et malheureusement pérenne dans nos IFAS. Les équipes pédagogiques sont épuisées, n'ont plus le temps de « pauser » leurs pratiques pédagogiques, de rechercher les méthodes les plus innovantes pour capter les apprenants et les emmener ainsi vers la réussite. Beaucoup s'interrogent sur le sens de leurs missions.

Que faire ?

Les deux réunions plénières avec la DGOS sur le référentiel 2021 ont tout d'abord démontré que l'objectif premier reste de « renforcer l'attractivité du métier aide-soignant » Nous pouvons saluer la méthodologie de la DGOS qui a, dans un premier temps, réalisé une phase exploratoire en menant des enquêtes auprès des associations concernées, des employeurs, de l'ARS, de la DREETS et des apprenants diplômés en 2022 (pour certains en juillet ! ou septembre ! ou octobre !)
Les deux réunions plénières ont synthétisé les réponses.

Concernant les épreuves de sélection, il est préconisé le maintien de l'entretien de sélection afin d'apprécier la posture, la motivation, l'expression orale du candidat. Il s'agit bien d'une seule épreuve (la lecture du dossier et l'entretien) Il faut donc recevoir tous les candidats. Je rencontrerai les Régions de France sur le sujet de la gratuité des épreuves de sélection. L'entretien en visioconférence serait possible. La faisabilité juridique reste à vérifier. Le GERACFAS demande le maintien de l'entretien de sélection

Concernant la diplomation, il est indispensable que les apprenants soient diplômés à la fin de leur formation. Cependant, il a été émis des rentrées en octobre pour une fin de formation fin août pour une diplomation en septembre. Un stage serait réalisé soit en juillet ou en août. Certains pensent que l'été est une période difficile pour l'encadrement des apprenants. D'autres peuvent rétorquer qu'aujourd'hui aucune période n'est favorable à l'encadrement en regard de la situation critique des établissements. L'apprenant aurait 4 semaines de vacances : 1 semaine en hiver, 1 semaine au printemps, deux semaines l'été. Le Geracfas demande une diplomation en fin de formation. Le formateur a besoin de vacances estivales.

Il sera important avant la diplomation que l'équipe pédagogique et le directeur apprécient la cohérence du dossier de formation de l'apprenant. Ils pourront interroger la non validation d'un module au regard de l'ensemble du parcours de l'apprenant et selon une argumentation objective aider le jury de certification à une prise de décision. Le directeur portera cette responsabilité.

Concernant les évaluations : il est préconisé la compensation, l'addition des notes des évaluations par bloc de compétences. Ainsi par exemple les notes des modules 3,4 et 5 s'additionneraient pour obtenir une note de bloc. Qu'en sera-t-il pour les redoublants à n+1. Rien n'est dit à ce sujet. Réaliser le module non obtenu ou refaire l'intégralité du bloc ? le Geracfas se positionne pour la compensation et que le redoublant revalide que le module non obtenu, il garde le bénéfice des autres notes.

Bien sûr une note « plancher » serait instaurée : l'obtention d'une note égale ou supérieure à 8 pour prétendre à la compensation. Une note inférieure à 8, l'apprenant est convoqué au rattrapage.

Concernant les stages, le stage supplémentaire permet d'améliorer les notes de compétences. Le GERACFAS demande que les notes de ce stage s'additionnent aux autres notes des stages et non qu'elles annulent les notes antérieures.

Concernant la double rentrée, le Geracfas demande une souplesse territoriale, que la double rentrée ne soit pas obligatoire mais laissé à la décision du directeur en concertation avec le conseil régional, l'agence régionale de santé pour évaluer le besoin de la double rentrée.

Toutes ces préconisations, propositions sont à l'étude à la DGOS. La prochaine réunion du 31 janvier 2023 devrait annoncer les décisions sur ces thématiques.

Une réunion intermédiaire sur le parcours ASSP a eu lieu. Les manques liés à leur parcours sont identifiés. (Raisonnement clinique notamment) une augmentation du temps de formation a été demandé. Le Geracfas abonde dans ce sens.

Une contribution, construite par le conseil d'administration en lien avec vos réunions régionales, a été transmise à la DGOS.

Si avancées il y a, cela ne résout aucunement les allègements de formation. Ne pourrait-on pas envisager soit des équivalences ou la réalisation intégrale du module. Entendons les apprenants en cursus partiels ou allégés qui souhaitent réaliser les 11 mois de formation afin qu'ils puissent réussir et sécuriser leurs pratiques pour se projeter longtemps dans ce métier.

Je vous souhaite de nouveau une belle année 2023.

Œuvrons ensemble pour la formation et le métier aide-soignant.

Michel Joubard,
Président du GERACFAS